

Propos recueillis par LAËTITIA ENRIQUEZ

Haim Korsia

« Une année de réflexion sur ce que le judaïsme peut apporter à la société »

ENTRETIEN

Parce que le moment du nouvel an juif est avant tout un temps d'introspection, de vœux et de projection, *Actualité Juive* donne chaque année la parole au grand rabbin de France, à cette période. Ce rendez-vous rituel permet de revenir sur des sujets qui ont marqué l'année écoulée, de s'interroger sur des faits d'actualité et de se projeter, vers le meilleur, espère-t-on. Haim Korsia s'est ainsi prêté à l'exercice. Nous l'avons reçu dans les bureaux du journal, à Paris. Sans détour, il analyse le fonctionnement de la communauté juive française, les raisons qui permettent son développement comme celles qui parfois peuvent faire obstacle. Il revient aussi sur les scandales qui l'ont concernée, cette année, et réaffirme sa tolérance zéro en la matière. Un entretien-fleuve, qui nous mène vers des thématiques sans doute jamais évoquées auparavant.

Actualité Juive : Monsieur le grand rabbin de France, vous entrez dans votre dixième année d'exercice. Quel premier bilan faites-vous de votre mission ?

Haim Korsia : Je n'ai pas une gestion linéaire du temps ; je pense plutôt en termes de projets. Je me retrouve dans l'esprit du psaume 68, disant « *Source de bénédictions soit le Seigneur de jour en jour* ». Il ne s'agit ni de se retourner ni de se projeter trop loin car ce serait quelque chose

de présomptueux et d'orgueilleux pour un être humain. Il faut avoir des projets, les lancer et tout mettre en œuvre pour les mener à terme.

Quel sens donnez-vous aujourd'hui au poste de grand rabbin de France ?

H.K. : Il n'y a jamais de répétition dans cette fonction. Ces dix ans ont été hors norme, avec notamment les attentats de 2015 puis les difficiles années de pandémie. J'ai perçu, dès

la première année, l'impérieux besoin des communautés de reconstituer du lien. J'arrivais après une période de latence d'un an et demi sans grand rabbin de France. En un an, j'ai visité plus de 100 communautés à travers la France et j'ai alors décidé qu'il en serait de même tous les ans. Cela signifie que je me déplace dans les communautés une à deux fois par semaine et que je passe deux chabbot sur quatre en dehors de chez moi. J'effectue la plupart de mes visites en province, là où sont les communautés et où l'on débat des enjeux locaux. C'est ainsi qu'il est possible de créer des liens de confiance.

Je profite de la tribune que vous m'offrez ici pour rendre hommage à votre journal *Actualité Juive* qui, depuis toujours, constitue un lien entre toutes les communautés et permet de partager les expériences de chacune d'entre elles. Le travail que vous faites est essentiel, aussi devons-nous collectivement nous engager pour vous permettre de le poursuivre dans des conditions financières sereines.

Merci Monsieur le grand rabbin de votre soutien. Votre mission dépasse-t-elle vos espérances ou, au contraire, vous sentez-vous empêché dans ce que vous souhaiteriez faire ?

H.K. : On a toujours le sentiment que l'on pourrait faire davantage, mais l'inertie du système et des personnes est telle, comme dans toute organisation, qu'il n'est pas toujours évident d'y parvenir. Dans mes précédentes fonctions [à l'aumônerie des Armées - Ndr], je décidais et l'on se mettait à l'ouvrage. Ici et maintenant, je consulte, j'évalue, je propose en étant à la recherche constante de consensus, ou à tout le moins de compromis. C'est là la grandeur du Consistoire que d'être une institution démocratique.



Ne pouvez-vous rien faire contre l'inertie du système ?

H.K. : On peut tous promettre de changer le système lorsque l'on est en campagne électorale. Mais le fait est que ce n'est pas toujours possible. Prenons un cas concret : je dois missionner des rabbins au sein des communautés. Or, le système fait que c'est l'école rabbinique et non moi qui forme les rabbins. Sont-ils toujours formés comme je le souhaiterais ? Les rabbins recrutés par les communautés correspondent-ils à ceux que j'aurais choisis ? Est-ce que je peux aussi organiser la mutation des rabbins ? Nous ne sommes pas dans le cadre d'une entreprise. Les modalités doivent se construire avec les institutions, les communautés en préservant l'indispensable capacité à échanger, à convaincre et parfois, à constater que l'on ne peut pas tout changer aussi vite qu'on le souhaiterait. On peut faire évoluer les rouages mais la transformation institutionnelle est longue. Elle l'est d'autant plus aujourd'hui, en tout cas, c'est ainsi qu'on le ressent, dans ce monde où nous sommes désormais un peu trop habitués ou par-

dents de communautés, bien que leur statut soit différent dans la mesure où ils sont bénévoles. Il faut un nouveau souffle, une nouvelle façon de s'engager. Cela correspond davantage à l'époque qui est la nôtre. L'expérience m'a montré qu'au bout d'un moment, un rabbin ne sort plus de sa zone de confort, il reproduit les mêmes idées et concepts, et compose avec les gens avec lesquels il a l'habitude de faire. Je suis fondamentalement favorable à un turn-over. Ou du moins à une remise en question.

Demander aux rabbins de tourner à travers les communautés - et donc déménager plusieurs fois - ne risque-t-il pas de dissuader les candidats au rabbinat, déjà peu nombreux ?

H.K. : Vous avez raison, il nous faut nous réinventer pour réveiller la flamme de la vocation, qui comporte par essence une part de sacerdoce et donc d'engagement. Alors oui, toutes les communautés n'ont pas d'écoles juives chez elles. Mais l'on ne peut pas non plus avoir des rabbins qui ne vivent que dans des grandes villes et qui viennent ponctuellement dans

avec la définition d'un rabbin et les missions qu'il lui faut remplir. Si l'on veut un rabbin uniquement disposé à organiser un office et des oneg chabbat, je n'ai rien contre. Mais qu'en est-il du travail rabbinique de proximité avec les fidèles, du lien avec les autres cultes et les autorités de la ville, de leur capacité à présenter et représenter le judaïsme dans la Cité ? Or, cela constitue une partie majeure d'un engagement de rabbin et nécessite une formation adéquate que seule l'École rabbinique dirigée par le grand rabbin Kaufmann assure. Dans le cadre du service des communautés, on doit évidemment former et placer des rabbins adaptés au judaïsme français, dans les synagogues et les communautés où il y a une forte incidence de relations extérieures.

Un des enjeux majeurs d'aujourd'hui est également d'accompagner la montée en compétences de tous ceux que le grand rabbin Sitruk (zal) appelait d'une si jolie formule les « *Kelé Kodech* », les ustensiles du service divin. Ceux qui ne sont pas forcément rabbins mais sur lesquels on s'appuie dans le quotidien, notamment nous les rabbins !

Que faire face à ce problème d'attractivité pour la fonction rabbinique ?

H.K. : J'ai récemment demandé au conseil d'administration du Consistoire de réévaluer le salaire des rabbins parce qu'avec l'inflation que l'on connaît actuellement, le risque de paupérisation est réel. Aujourd'hui, dans certaines communautés, les rabbins sont forcés et contraints de trouver d'autres sources de revenus, en donnant des cours ou en acceptant d'autres fonctions. Ils vont gagner un peu plus, mais consacrer moins de temps à leur fonction qui est d'aller à la rencontre des fidèles. C'est ainsi que l'on se retrouve avec ce que j'appelle des rabbins « *VSD* », des rabbins vendredi-samedi-dimanche, car ils sont moins disponibles ou moins présents sur le reste de la semaine. Les gens ne voient pas les incidences que ces considérations financières engendrent, jusqu'au moment où ils ont un besoin immédiat de rencontrer un rabbin. Quand un parent décède et qu'il faut urgemment s'occuper de lui, trouver une place dans un carré juif et procéder aux prières, il faut un rabbin immédiatement disponible, mais

On a toujours le sentiment qu'on pourrait faire davantage mais l'inertie du système fait qu'il n'est pas évident d'y parvenir

fois même forcés à l'instantanéité. J'apprends ma mission en étant à l'écoute des attentes et des besoins, en échangeant du mieux que je le peux et en m'efforçant de convaincre dès lors que j'ai acquis une certitude quant à la marche à suivre.

Vous parlez de faire bouger les rabbins à travers les communautés. Êtes-vous favorable à une durée limitée de leur mandat ?

H.K. : Je pense, en effet, qu'un rabbin qui reste 20, voire 25 ans, dans sa communauté doit, à un moment donné, changer d'univers pour voir un nouvel horizon. On peut également s'interroger sur ce besoin de renouveau, dans la mesure où la fonction de grand rabbin de France est limitée à deux mandats de sept ans, ce qui est à mon sens, indispensable au renouvellement des hommes et des idées. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour d'autres fonctions parallèles ? Même s'il faut nuancer la comparaison, il m'apparaît également important que cette limitation de mandats s'applique aussi aux prési-

des synagogues des petites villes. Tout engagement coûte, mais autant qu'il apporte en satisfaction d'une mission accomplie, en épanouissement personnel et en rencontres. C'est là le sens même de se porter au service des autres.

Le tableau de la pyramide des âges du rabbinat français est apocalyptique. Beaucoup de rabbins sont désormais âgés et très peu de jeunes rabbins acceptent de s'installer en province, alors même qu'ils ont pris l'engagement moral d'y exercer en entrant au Séminaire qui va de pair avec la perception d'une bourse étudiante qui vient d'être réévaluée. On risque à terme de se retrouver avec une pyramide sans base, ce qui est devenu un épineux problème pour l'avenir de nos structures communautaires.

Comment expliquer que l'on rencontre pourtant beaucoup de jeunes rabbins des communautés 'Habad Loubavitch ?

H.K. : On rencontre beaucoup plus de jeunes 'Habad Loubavitch, voulez-vous dire... Il faut être au clair

peut-être trouveront-ils alors porte close, car le rabbin aura été délaissé. À terme, si l'on ne fait rien, c'est donc la communauté tout entière qui risque de périliter.

Dans d'autres domaines aussi, on constate un délaissement des structures consistoriales. De plus en plus de restaurants demandent la certification Loubavitch, et non plus celle du Beth Din...

H.K. : En effet, et c'est bien déplorable, même si j'entends les difficultés des restaurateurs qui se plaignent du fait que l'on refuse d'agréer un restaurant où il n'y a pas de chomer et arguent, à juste titre, que le Beth Din de Paris n'est pas en capacité de leur fournir des chomerim.

Les Bathei Dinim doivent s'adapter à la demande plus conséquente des restaurants, à leur business plan. Il faudrait peut-être envisager de mutualiser les chomerim. Harmoniser le coût des services aussi. Prenons le cas du tarif de la Kétouba fixé par les Consistoires lors des mariages célébrés en extérieur. Entre Marseille, Cannes, Nice, Toulouse, Lyon ou Paris, le prix peut aller de 250 à 1 500 euros selon le Beth Din auquel on s'adresse. Face à cela, d'autres viennent célébrer le mariage en proposant une prestation à prix bradé. Et ils remportent la mise, en célébrant parfois aussi des mariages, sans exiger la réalisation du mariage civil au préalable – ce qui rappelons-le

Ne pas mettre un Erouv à Paris est un mépris pour les mamans qui ne peuvent pas venir à la synagogue

encore dans vos colonnes, est parfaitement illégal - avec des judéités des fiancés très discutées et des conséquences souvent complexes. On a vu ainsi des catastrophes se produire par dizaines. Et les familles le savent très bien ou choisissent de se voiler la face.

Doit-on comprendre que la croissance de la communauté Loubavitch en France vous dérange ?

H.K. : Absolument pas, bien au contraire ! Je suis d'ailleurs très heureux de trouver des Loubavitch organiser des chabbatot lorsque je

pars en vacances n'importe où dans le monde. Je l'apprécie d'autant plus que je déplore notre incapacité à offrir ce type de services aux touristes qui viennent visiter la capitale. Je trouve cela très dommageable pour l'image de la communauté juive de Paris. Il est des choses que l'on ne fait pas et que je ne comprends pas. Je pense notamment à la création d'un Erouv à Paris. En province, j'aide à en installer



dès lors qu'il y a une demande et une possibilité de réalisation. Je considère que ne pas mettre de Erouv constitue un mépris pour les mamans religieuses qui ne peuvent pas venir à la synagogue le chabbat ni sortir de chez elles avec leurs enfants en bas âge. C'est une question halakhique qui peut et devrait être débattue. Mais ce que je veux préserver au-delà de tout, est l'unité de la communauté juive, ce qu'incarne pleinement le Consistoire.

Quels sont les grands défis de la communauté juive française ?

H.K. : Avant de parler de défis, je rappellerai que l'on assiste aujourd'hui à de grandes réussites. Les communautés vivent et sont dynamiques. Le chantier principal est véritablement celui du renouvellement. Celui des cadres, des rabbins et de la vie communautaire de façon générale. Celui aussi qui concerne la nouvelle géographie des communautés. On voit à la fois des centres communautaires se créer et se remplir et d'immenses synagogues se vider. La difficulté est de répondre à ces nouvelles demandes. Mais cela a toujours été le mantra du Consistoire qui, à l'époque de l'arrivée des Juifs d'Afrique du Nord, avait créé les chantiers du rabinat. Sarcelles, Mas-

sy, Antony, Choisy-le-Roi... Il faut aujourd'hui trouver comment répondre à des communautés qui se développent, tout en pérennisant les plus anciennes synagogues, en faisant en sorte que la synagogue de la grande ville de la région garde un minyan, des offices et une vie communautaire attractive.

Quels sont les autres enjeux ?

H.K. : Celui de l'École rabbinique dont il faut adapter la formation. Cinq ans d'études, c'est peut-être un peu long mais il ne s'agit pas non plus de brader cette formation. Nous avons travaillé ensemble avec le conseil d'administration du Séminaire qui convient lui aussi de la nécessité de faire évoluer les choses. En parallèle à cela, nous allons créer la VAE, la validation des acquis par expérience. Une décision adoptée au dernier conseil d'administration de l'École rabbinique et qui doit être prochainement étudiée par le conseil du Consistoire central.

Nous allons aussi organiser une rentrée solennelle de l'École rabbinique le 14 novembre, comme cela existait à l'époque où j'étais élève. C'est d'ailleurs ainsi que j'ai pu rencontrer le grand rabbin Sitruk, alors grand rabbin de Marseille. L'idée est de mettre sur pied un événement au cours duquel puisse se dérouler une remise de diplômes, mais aussi un temps de bilan et de perspectives, auxquels participaient de hautes personnalités civiles et religieuses. Ce rituel va reprendre, et nous allons convier des présidents de communautés, des présidents d'associations, juives et non juives, mais aussi la ministre de l'Enseignement supérieur. Parce que l'on doit impliquer tout le monde dans la formation des rabbins. Tous les acteurs de la société doivent connaître et se sentir concernés par l'École rabbinique.

Comment penser le modèle et le fonctionnement de l'École rabbinique ?

H.K. : Tout comme la yeshiva, elle ne doit pas être un cocon qui protège du monde mais qui, au contraire, installe les élèves dans le monde et leur donne la capacité de le réparer. Nos jeunes ont besoin d'entendre la possibilité pour eux de rejoindre l'École rabbinique et de faire de l'étude de la Torah leur vocation, mais il faut

aussi les ancrer dans le réel. Avec le président du Consistoire central, Élie Korchia, nous avons ritualisé le principe d'une rencontre trimestrielle avec les étudiants de l'École rabbinique. Ils sont les rabbins que je devrai placer demain dans différentes communautés. Aussi, j'attache beaucoup d'importance à ces temps d'échange pour apprendre à les connaître. Lors de notre dernière rencontre avant l'été, nous avons voulu aborder de manière très directe le sujet des agressions sexuelles, suite au procès du circonciseur Gabriel Assouline (qui a été condamné en première instance à sept ans de prison ferme pour viol et agressions sexuelles sur personnes vulnérables, les mères des nouveaux nés - Ndr).

Le président Korchia qui est l'avocat bienveillant des victimes leur a parlé très clairement et je dirai presque, pardon, crûment. Nous leur avons rappelé la définition du viol selon la législation et en vertu de laquelle ledit mohel a été condamné. Le fait d'avoir été aussi cash était salutaire parce que l'on a osé contredire ce qu'ils pouvaient lire par ailleurs, sur la permissivité de certains gestes ou de certaines attitudes, absolument inacceptables et qui donneraient suite à des poursuites pénales.

De façon plus générale, ces échanges ont vocation à aborder une multitude de sujets, souvent brûlants d'actualité ou bruits de fond de la société, qui viennent enrichir leur formation quotidienne.

Le mouvement #metoo [mouvement qui a permis de faire savoir que le viol et les agressions sexuelles sont plus courants que ce qui est supposé] aurait-il atteint également le Consistoire et le rabinat ?

H.K. : Dans la communauté juive, comme dans l'ensemble de la société, une nouvelle génération de responsables, dont votre serviteur, estime que l'omerta et le laxisme ne sont plus possibles. Le message est clair : c'est la tolérance 0. Et à nous de faire en sorte d'accompagner la libération de la parole des victimes d'une part, et la sanction pour les responsables d'autre part. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je m'étais engagé à créer une commission de déontologie rabbinique en 2021, qui a vu le jour depuis.

Les institutions juives religieuses auraient-elles longtemps fermé les yeux sur des agissements dont elles avaient certainement connaissance ?

H.K. : Les temps ont changé. En ce qui me concerne, je prends les me-



« J'estime que je ne suis pas grand rabbin du Consistoire mais grand rabbin de France pour le meilleur et parfois le pire »

les recommandations de la commission. Et en ce qui concerne l'affaire du mohel, dès que j'ai été mis au courant du premier témoignage, j'ai envoyé cette personne chez Me Élie Korchia, alors avocat du Consistoire et devenu entretemps président du Consistoire de France. Il a immédiatement accepté de prendre ce dossier pro bono. De mon côté, j'ai alerté par courriel l'ensemble du rabinat français, en interdisant de faire appel à ce mohel, ou de l'accueillir dans ses synagogues et centres communautaires. À l'époque, ceci était une mesure conservatoire, au titre du principe de précaution, dans l'attente de son procès. Il me faut toutefois vous faire part que des responsables m'avaient alors appelé pour me reprocher de l'avoir cité nommément...

J'agis et je réagis fermement, mais je refuse de le faire sous le regard des

réseaux sociaux où règne la dictature de la pseudo-transparence. Agir clairement et discrètement n'est pas antinomique.

Deux affaires ont notamment été révélées ces derniers mois. Celle de la yeshiva de Bussières où des responsables ont été mis en examen pour violences volontaires sur personnes vulnérables. Et celle de l'école orthodoxe Tachbar située à Épinay où un enseignant, déjà suspecté lorsqu'il enseignait à l'école Yad Mordekhai de la rue Pavée, a été écroué pour viols sur jeunes garçons. Ces affaires de violences sexuelles et, au-delà, de violence tout court et même de pédophilie constituent-elles un problème majeur dans notre communauté ?

H.K. : Non, mais ne pas en parler, c'est donner à croire que l'on chercherait à mettre la poussière sous le tapis. Et trop en parler, c'est laisser croire que

tous les rabbins seraient des violeurs potentiels. Il faut essayer de trouver le juste milieu, ce qui est, tout le monde en conviendra, souvent un exercice périlleux. Il faut s'atteler à régler les choses, clairement, sans publicité et sans écho médiatique. Je pourrais lâchement estimer qu'à partir du moment où des affaires ne concernent pas le Consistoire, autrement dit le culte au sens strict du terme, je n'aurais pas à intervenir. Mais, non. J'estime que je ne suis pas grand rabbin du Consistoire mais grand rabbin de France, pour le meilleur et parfois le pire aussi. Dès lors que cela concerne un Juif, je me sens concerné. Je suis même concerné par ce pseudo-rabbin pittoresque qui compte se présenter à la présidentielle en République démocratique du Congo. Pour la société, les Juifs, c'est moi.

Avant l'été, donc, un enseignant orthodoxe d'une école juive a été écroué pour actes de pédophilie. Une affaire sordide, inimaginable, jusqu'à ce qu'elle se produise...

H.K. : Et pourquoi n'aurait-on pas pu l'imaginer ? J'ai toujours considéré qu'il arrive ce qu'il doit arriver là où l'on dit que ça ne peut pas arriver.

mesures adaptées et je ne cache pas les choses. La commission de déontologie rabbinique est désormais installée, sous la présidence de Patricia Sitruk, et a eu à étudier plusieurs signalements depuis sa création. Suite à ses recommandations, j'ai pris des mesures fermes et définitives dès lors que j'ai pu vérifier des faits qui m'avaient été rapportés. J'ai notamment fait licencier des rabbins ou refusé d'aller introniser un rabbin, suivant ainsi

Lorsque l'on dit que ça ne peut pas arriver chez nous, c'est là que cela arrive. Ce serait se voiler la face que de convenir du contraire. Les prédateurs vont, par nature, autour des enfants. Il y a quelques années de cela, je participais au SAJES, le Service d'Action Juive d'Éducation à la Santé, avec le Casip-Cojasor, l'Opej et l'OSE et plus tard le Fonds social. Des écoles juives affirmaient alors qu'il n'y avait pas chez elles de problèmes d'addiction. Affirmer cela signifiait qu'il ne pouvait qu'y en avoir. Les faits sont têtus et nos études nous ont ensuite permis de leur prouver qu'il y avait, au sein de leurs établissements, tous types d'addiction.

Faut-il rappeler à la communauté que comme partout ailleurs, des mesures de prudence ou de sécurité sont à prendre dans les milieux religieux ?

H.K. : Bien évidemment ! Lors d'un précédent congrès rabbinique, j'avais reçu une association qui réalise un travail essentiel de prévention. Une douzaine de rabbins avait quitté la salle à ce moment-là, en signe de désapprobation, ce qui est tout à fait inacceptable. Les rabbins doivent être capables d'agir au titre de l'article 40, c'est-à-dire de signaler un crime ou délit dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leur fonction. Mais il faut au préalable qu'ils aient pu être



Parlons de la place de la communauté juive en France. On a longtemps évoqué un risque d'assimilation. Ce risque existe-t-il toujours aujourd'hui selon vous ?

H.K. : Je ne le crois pas vraiment. Chaque nouvelle école juive qui s'ouvre se remplit aussitôt. Je crois en revanche qu'il faut aller chercher les personnes qui ne viennent pas spontanément vers la communauté organisée. En soutenant et en encourageant les autres structures juives, telles la Wizo ou le B'nai B'rith. Ne pas se sentir concerné par la synagogue ne me gêne pas. L'important est de maintenir un lien communautaire, quel qu'il soit. Une récente étude évaluait à environ 450 000 le nombre de Juifs en France. Je le conteste. Je pense que l'on devrait l'évaluer à un million, parce qu'il

Il faut arrêter avec l'idée que ce serait du Lachon Hara que de dénoncer des actes délictueux

sensibilisés à ce type de situation pour savoir comment réagir. Dans les cas d'affaires graves commises au sein des familles, les premiers alertés sont souvent les rabbins et les femmes de rabbins. On ne peut plus considérer que l'on ne dit rien et que l'on se tait. Cela ne peut pas décemment exister.

Pouvez-vous aussi rappeler que ce n'est absolument pas faire du Hilloul Hachem que de dénoncer des faits dont on aurait connaissance, commis à l'intérieur de la communauté ?

H.K. : Mais bien sûr ! Il serait pire que tout de croire des choses pareilles. Tout comme il faut arrêter avec l'idée que ce serait du Lachon Hara que de dénoncer des actes délictueux. Je suis le premier à encourager à aller porter plainte au commissariat de police, lorsqu'il s'agit d'actes graves et répréhensibles.

faut prendre en compte tous ceux qui ont un grand-père ou une grand-mère ou même aucune ascendance juive du tout, mais se reconnaissent à travers notre communauté. Il faut les aider à nous aider. Trouver comment les faire participer, être en lien, sans juger leur judéité. Oui, ce sont ce que nous pourrions appeler des "compagnons de route" et leur aide est souvent précieuse.

Parlons du climat politique que connaît la France depuis l'arrivée en force de l'extrême gauche à l'Assemblée nationale l'an dernier. Leur volonté de banalisation de l'antisémitisme vous inquiète-t-elle ?

H.K. : Tout récemment encore, le jeu de mot d'un rappeur, autour du nom de famille de Rachel Khan n'avait rien d'anodin. Pourquoi s'offusquerait-on lorsqu'une chose pareille vient de l'extrême droite et pas dans ce cas pré-

sent ? Il n'y a aucune compassion à avoir pour l'antisémitisme, d'où qu'il vienne. Tout comme ce qu'a dit Jean-Luc Mélenchon à l'encontre du président du CRIF [il l'avait taxé d'extrême droite à l'issue de son discours du Vel' d'Hiv - Ndr] est une in-

sulte à nous tous. Yonathan Arfi avait eu raison de dénoncer les agissements des élus de La France insoumise. Tout cela me déçoit d'autant plus que Jean-Luc Mélenchon avait, dans le passé, été de beaucoup de nos combats. Il a malheureusement vrillé depuis longtemps.

Faudrait-il tenter selon vous de discuter avec l'extrême gauche, essayer de lui faire retrouver la raison ?

H.K. : Que leur dire de plus ? Ils sont insensibles à cette sensibilité. Ils sont dans la volonté de se justifier de ce qu'ils disent, y compris dans leur haine incompréhensible d'Israël, sauf à la comprendre comme un argument électoral supposé. Je ne suis dupe de rien, d'ailleurs je l'écris, je le dis et je le répète à l'envi depuis mon élection en 2014. Tout comme je refuse la défaite déjà annoncée de 2027, qui aboutirait à l'élection à la présidentielle de Marine Le Pen. Rien n'est fait. Nous demeurons dans l'idée du combat, celle de défendre et de préserver la République parce que c'est elle qui nous a toujours protégés. Tant que l'on a une République fraternelle, on combat aussi pour le judaïsme.

Assiste-t-on à un divorce entre la communauté juive et la gauche française ?

H.K. : Le malheur est qu'il n'y a plus de gauche mais une extrême gauche. Quand la gauche retrouvera ses valeurs, les Juifs pourront refaire ce choix électoral.

Que pensez-vous de l'interdiction du port de l'abaya dans l'enceinte des écoles publiques et des réactions que cette décision suscite ?

H.K. : Je suis favorable à l'interdiction de l'abaya au sein de l'école de la République, pour la simple et bonne raison qu'elle est perçue comme un vêtement manifestant une appartenance religieuse, et ce, même si d'aucuns souhaitent aujourd'hui nous faire croire qu'il n'est qu'un habit traditionnel. Je

salue donc la décision courageuse du ministre de l'Éducation nationale en ce qu'il rappelle l'absolue nécessité de garantir la laïcité. Tandis que l'école a vocation à unir dans la fraternité, ces comportements vestimentaires ont au contraire pour objectif de se démarquer, en extériorisant ostensiblement une différence, ce qui est à la fois dangereux et inacceptable pour l'avenir. Car comme l'a remarquablement expliqué l'universitaire Gilles Kepel, cette nouvelle attitude doit être perçue comme un « *crash-test de la laïcité* », autrement dit une façon de tester les limites et le degré de tolérance des autorités publiques. Il faut pouvoir demeurer ferme en ce domaine, au risque de voir les valeurs de la République se perdre. Quant aux réactions que cette interdiction suscite, elles ne m'étonnent guère, car elles ne font que faire réapparaître des clivages politiques classiques. Je suis convaincu que cette mesure marquera un pas de plus dans la sanctuarisation de l'école publique comme lieu neutre.

Quels vœux formulez-vous à l'aube de cette nouvelle année ?

H.K. : Des vœux d'espérance, comme toujours car elle est comme un phare dans la nuit. Le 15 octobre prochain, marquera les soixante ans de la mort d'Edmond Fleg et l'année 2024 marquera le cent-cinquantième de sa naissance. Cet homme, qui fait partie des personnages distingués dans les commémorations nationales, est revenu au judaïsme par sa raison. Il a montré que le peuple juif est resté le peuple juif parce qu'il a continué à espérer. Pas comme un mantra, mais parce que l'espérance constitue le début du chemin. La réalité de ce qu'apporte le judaïsme à la société française tout entière, c'est cette espérance, justement. Et la reconnaissance également. C'est la raison pour laquelle, avec le président Élie Korchia, nous souhaitons prochainement créer un lieu pour saluer, remercier et reconnaître les Justes qui ont sauvé des Juifs au péril de leur vie, et qui n'ont pu, pour une raison ou pour une autre, être reconnus par Yad Vachem. Un monument pour les Justes inconnus, en quelque sorte, au Chambon, avec la mairie de cette ville. Cette année sera ainsi une grande année de réflexion sur ce qu'est le judaïsme, ce qu'il est en France. Ce qu'il peut apporter à l'ensemble de la société. Aussi je reprendrai les vœux du rav Kook, qui disait « *que l'ancien soit renouvelé, et que le nouveau soit sanctifié* ». ■